

CULTURE - OCCUPATION DE L'ANNEXE DE L'ANCIENNE USINE REUGE

Le propriétaire lance un concours d'idées

Texte & photo : A. Müller

Suite à l'occupation par différents collectifs depuis plusieurs mois de l'annexe de l'ex-usine Reuge, le propriétaire des lieux lance un concours d'idées pour une occupation temporaire du site.

Lundi matin, les locaux de l'annexe de l'ex-usine Reuge étaient toujours occupés. C'est le cas, pratiquement sans discontinuer, depuis mi-novembre 2019. Cette occupation devait prendre fin, pour la troisième fois, dimanche 1^{er} mars. « Nous n'avons vu personne. Ni les autorités, ni la police, pour l'instant. Alors nous sommes toujours là », explique lundi une des squatteuses de la première heure. « À part ça, il suffirait que l'on signe avec le propriétaire un contrat de prêt à usage et les questions de sa responsabilité au niveau de la sécurité du site seraient réglées », ajoute-t-elle. « Pour ce genre d'occupations illicites, on peut effectivement conclure ce que l'on appelle un contrat de confiance (prêt à usage ou bail gratuit). Mais un tel contrat suppose... de la confiance justement. Elle fait défaut aujourd'hui, vu les méthodes choisies par les personnes présentes sur place », répond Raphaël Mahaim, avocat du propriétaire. « À noter que la justice a confirmé l'ordre fait aux personnes sur place de quitter les lieux. Tôt ou tard, les personnes sur place devront donc partir... », ajoute-t-il.

Lieu culturel envisageable

Les occupants campent sur leurs positions. Ils ne partiront pas de leur plein gré et ceci malgré le concours lancé par Jürg Stäubli, le propriétaire des lieux, qui ne semble donc pas fermé à l'idée d'une utilisation à vocation culturelle ou sociale de l'annexe du bâtiment ex-Reuge. « Sur le fond, l'idée de trouver une occupation temporaire pour ce lieu est très présente à l'esprit du propriétaire, comme en témoigne l'utilisation gratuite du site actuelle par l'école de cirque de Sainte-Croix. Mais il faut que cela se fasse dans un climat de confiance et en respectant son interlocuteur, pas en le mettant devant le fait accompli et en l'insultant par voie de communiqué de presse. Le propriétaire



L'utilisation de l'annexe de l'ex-bâtiment Reuge fait toujours débat.

a jugé que le concours permettrait peut-être de faire émerger une bonne idée pour l'occupation temporaire du site », explique Raphaël Mahaim.

Adeline Stern, gérante du Cinéma Royal, a suivi le collectif depuis son arrivée à Sainte-Croix. Elle les a d'ailleurs recueillis au cinéma lors de leur première expulsion. Elle ne croit pas dans le projet de concours. « Pour moi c'est totalement inapproprié. Qui s'occuperait de ces lieux? À mon sens, la plupart des collectifs et associations ne pourraient pas tenir sur la longueur. Pour que ça fonctionne, il faut être prêt à s'engager complètement, de manière bénévole et sans arrière-pensée. Cela tomberait certainement vite à l'eau », estime-t-elle. « Le collectif pour la culture est justement prêt à assumer ce genre de projet. Que ce soit dans ce bâtiment ou ailleurs, il faudrait qu'ils puissent rester dans la région. Ils ont un savoir-faire, un savoir être et une approche que je n'ai rencontré nulle part ailleurs. Il suffirait de leur trouver un endroit avec un cahier des charges, sans budget de fonctionnement et ils vont se débrouiller », ajoute-t-elle.

Ouvert à tous

Le propriétaire ne semble d'ailleurs pas fermer la porte au collectif pour la culture malgré tout. Il pourrait tout à fait déposer un dossier. « Oui, si ces membres respectent les conditions posées, soit pas d'occupation illicite, respect de la légalité et confiance mutuelle. À ma connaissance, à ce jour, ils ne semblent

certainement de l'argent qui seront gaspillés pour rien. C'est dommage que l'on ne puisse pas avoir un débat concret et direct avec toutes les parties concernées, d'égal à égal », regrette-t-elle. On l'aura compris, le dialogue entre les deux entités semble très difficile, voire impossible. Il y a donc peu de chance que le collectif pour la culture présente un projet lors de ce concours.

Les projets sont à déposer d'ici au 31 mars (adresse en fin d'article). Toute association, tout collectif ou groupe est invité à soumettre un projet à vocation culturelle ou sociale. Il doit y avoir un intérêt pour la commune et la région et sa population. « Il faut en outre qu'il ait un caractère culturel ou social novateur. Que les personnes porteuses du projet soient disposées à travailler dans un climat de confiance avec le propriétaire », ajoute l'avocat. « Les projets seront examinés par le propriétaire qui travaillera en collaboration avec la Municipalité, seule garante des contraintes légales et réglementaires », complète-t-il. « Nous avons effectivement été approchés par le propriétaire au sujet du concours et suivons le dossier avec attention. Il n'est pas prévu, par contre, de soutien financier pour ce futur projet », précise Cédric Roten, syndic de Sainte-Croix.

Adresse pour l'envoi des dossiers:

Étude r&associés avocats, Grand-Chêne 4-8, Case postale 7283, 1002 Lausanne

pas prêts à renoncer à leur occupation illicite. Cela semble indiquer qu'ils sont davantage intéressés par une occupation illicite que par un réel projet intéressant, culturellement ou socialement, pour la commune et la région. Mais j'espère me tromper! », réagit Raphaël Mahaim.

« Nous avons déjà vu ce genre de concours dans d'autres endroits. Cela ne débouche pas sur un projet concret. De mon point de vue, c'est de l'enfumage. Ceci dit, je suis tout de même contente que notre action ait ouvert un débat sur l'utilisation de ce site », réagit une membre du collectif pour la culture. « Mais franchement, je ne comprends pas pourquoi le propriétaire lance un concours pour faire ce que l'on fait déjà... C'est de l'énergie, du temps et

Pas d'agenda pour l'instant

L'avenir du site dépend notamment de la décision du Tribunal fédéral au sujet de la responsabilité de la dépollution du site suite aux activités de Reuge SA. L'ampleur de la pollution et les coûts engendrés par la résorption de cette dernière ne sont pas connus pour l'instant. La date où le tribunal tranchera n'est elle non plus pas connue pour l'instant. « Cela devrait être dans les mois à venir. Difficile d'être plus précis vu le rythme des procédures judiciaires », annonce Raphaël Mahaim, avocat du propriétaire. « Même après l'arrêt du Tribunal fédéral, l'avenir du site ne sera pas arrêté immédiatement, car on ne réalise pas un projet en deux temps trois mouvements sur un site aussi particulier », ajoute l'avocat.

Le propriétaire annonce que les variantes envisagées pour un futur projet sur le site, au stade des premières réflexions, étaient par exemple un centre culturel, un hôtel de catégorie modeste ou encore des logements à loyer abordable. « Il n'a jamais été question d'y réaliser des logements de luxe, contrairement à ce que certaines rumeurs laissent entendre », communique l'avocat.